

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- représentés 0
- Excusé 0

Date de la convocation : 19/07/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24/07/2017

OBJET : Achats publics : procédures.

L'an deux mille dix sept et le 24 juillet à 21 H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, MARTY Lætitia, ROSELLO José.

Monsieur MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire précise qu'afin de gagner en efficacité, il convient de délibérer sur les procédures internes en matière de commande publique. Il expose les propositions suivantes :

Montant des achats	Mode de publicité et mise en concurrence	Ouverture, analyse des offres et choix titulaire
De 1€ à 3 999,99 € HT	Sollicitation directe par le service concerné dans le respect des principes suivants : - choisir une offre correspondant de manière pertinente au besoins ; - Respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics - Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres.	Analyse du ou des devis par le service concerné. Choix du titulaire par le pouvoir adjudicateur.
De 4000 à 24 999,99 €	Sollicitation de 3 devis au minimum, avec traces écrites des consultations et des réponses. Publication sur le site internet de la commune.	Analyse par la commission chargée des achats publics. Choix du titulaire par le pouvoir adjudicateur.
De 25 000 à 89 999,99 € HT	Élaboration d'un dossier de consultation des entreprises. Publication sur le site internet de la commune Publication d'une annonce via une plateforme de dématérialisation et/ou annonce légale.	Ouverture des offres et Analyse par la commission chargée des achats publics et son Président.
De 90 000 à 208 999,99 € HT pour les achats de fournitures et de services et de 90 000 € à 5 224 999,99 € HT pour les travaux	Élaboration d'un dossier de consultation des entreprises. Publication sur le site internet de la commune Publication d'une annonce via une plateforme de dématérialisation et/ou annonce légale. Publication sur le site www.boamp.fr	Choix du titulaire par le pouvoir adjudicateur.

Pour les marchés de fournitures et de services, supérieur à 209 000 € HT : Respect de la procédure établie dans le cadre des marchés européens.

Pour les marchés de travaux supérieurs à 5 225 000 € HT : Respect de la procédure établie dans le cadre des marchés européens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

Décide d'adopter les procédures ci-dessus énoncées.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

*La présente délibération certifiée exécutoire a
été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 28 juillet 2017*

Le Maire, P.BEDEL

